

TABLE DES MATIÈRES.



PREMIÈRE PARTIE.

La Procédure criminelle en France du XIII^e au XVII^e siècle.

TITRE PREMIER.

Les juridictions..... p. 3 à 42

CHAPITRE I.

Les juridictions répressives au XIII^e siècle..... p. 3

I. Juridictions seigneuriales; — les gentilshommes et le jugement par les pairs; les hommes *de poeste* et les serfs, p. 3. — II. Juridictions royales: les prévôts, les baillis, le parlement, p. 9. — III. Juridictions municipales; villes de commune et d'échevinage; les villes du Midi, p. 15. — IV. Juridictions ecclésiastiques, p. 18.

CHAPITRE II.

Progrès des juridictions royales; leur état aux XVII^e et XVIII^e siècles..... p. 21

I. Comment les juridictions royales étendirent leur compétence: — les cas royaux; — la prévention; — l'appel; — le flagrant délit; — les cas privilégiés, p. 22. — Composition des sièges royaux, prévôts, baillis, lieutenants criminels, conseillers; les parlements. Les tribunaux extraordinaires. p. 33

TITRE DEUXIÈME.

La procédure..... p. 43 à 174

CHAPITRE I.

La procédure accusatoire des cours féodales..... p. 43

I. L'accusation, p. 43. — II. La théorie des preuves, p. 46. — III. Le flagrant délit, p. 49. — IV. La prise pour soupçon, p. 51. — V. L'enquête du pays, p. 52. — VI. La prison préventive et la mise en liberté provisoire, p. 55. — VII. La procédure par contumace, p. 60.

CHAPITRE II.

Origine et progrès de la procédure inquisitoire du XIII^e au XV^e siècle..... p. 66

I. La procédure criminelle de l'Eglise, p. 67. — II. L'apprise ou enquête d'office, son apparition au XIII^e siècle; résistance des nobles; — la dénonciation et l'accusation après la suppression du duel judiciaire, p. 78. — III. Introduction de la torture, p. 93. — IV. Le ministère public, p. 100. — V. La procédure criminelle aux XIV^e et XV^e siècles; procédure ordinaire et extraordinaire; dernières transformations, p. 108.

CHAPITRE III.

La procédure criminelle d'après les Ordonnances des XV^e et XVI^e siècles..... p. 135

I. Les Ordonnances de 1498 et de 1539; le procès criminel au XVI^e siècle, p. 138. — II. Protestations contre l'Ordonnance de 1539; Constantin, Dumoulin, Pierre Ayrault, p. 158. — III. La procédure criminelle et les Etats-Généraux du XVI^e siècle, p. 168.



DEUXIÈME PARTIE.

L'Ordonnance de 1670.

TITRE PREMIER.

L'Ordonnance de 1670..... p. 177 à 328

CHAPITRE I.

La rédaction de l'Ordonnance..... p. 177

I. L'idée d'une codification se produit: Colbert, Pussort et Louis XIV, p. 177. — II. Mémoires demandés par le roi à divers membres du Conseil d'Etat, p. 180. — III. Plan de Colbert; le Conseil de Justice et ses premiers travaux, p. 192. — IV. Entrée en scène des Parlementaires, p. 202. — V. Discussion de l'Ordonnance de 1670: Lamoignon et Pussort, p. 206.

CHAPITRE II.

La procédure d'après l'Ordonnance de 1670..... p. 212

I. Les règles de compétence, p. 212. — II. La procédure, p. 221. — III. La justice retenue et les lettres royaux, p. 253.

CHAPITRE III.

La théorie des preuves légales..... p. 260

I. Les preuves du vieux droit coutumier; les présomptions; changement dans la théorie: le droit romain et les docteurs, p. 261. — II. La théorie des preuves légales; le corps du délit; la culpabilité. La preuve complète: témoins, écritures, aveu, présomptions. Les indices prochains ou « semi-preuves; » la torture, p. 266.

CHAPITRE IV.

La procédure criminelle à l'étranger..... p. 284

I. L'Italie, p. 285. — II. L'Espagne, p. 293. — III. L'Allemagne, les Pays-Bas, p. 300. — IV. L'Angleterre, p. 315.

TITRE DEUXIÈME.

L'Ordonnance de 1670 appliquée..... p. 329 à 396

CHAPITRE I.

Influence de l'Ordonnance de 1670 sur l'administration de la justice..... p. 329

- I. La procédure régularisée et précisée par l'Ordonnance, p. 330. — II. Comment l'Ordonnance était observée, p. 333. — III. Vices persistants dans l'administration de la justice : la question d'argent ; la procédure écrite, p. 338. — IV. Le crédit et l'argent faisant céder les dispositions rigoureuses de l'Ordonnance, p. 341. — V. L'Ordonnance et ses commentateurs, p. 346.

CHAPITRE II.

La procédure criminelle et l'esprit public aux XVII^e et XVIII^e siècles..... p. 348

- I. Comment la procédure criminelle est appréciée au xvii^e siècle : La Bruyère, Augustin Nicolas, Despeisses, p. 348. — II. Le mouvement philosophique du xviii^e siècle, p. 357. — III. Montesquieu et Beccaria. La législation criminelle dans les œuvres de Voltaire, p. 362. — IV. La procédure criminelle appréciée par les juristes du xviii^e siècle, p. 371. — V. Les réformes de d'Aguesseau, p. 384. — VI. Progrès de l'esprit de réforme : les discours de rentrée des magistrats ; Servan ; — les concours ouverts par les sociétés savantes ; Brissot de Warville ; — mémoires pour d'innocents condamnés ; le barreau et la magistrature, p. 386.

TROISIÈME PARTIE.

**Les lois de l'époque intermédiaire et le Code
d'instruction criminelle.**

TITRE PREMIER.

Les lois de la Révolution..... p. 399 à 480

CHAPITRE I.

L'Ordonnance de 1670 réformée..... p. 399

- I. L'édit de 1788, p. 399. — II. Les cahiers de 1789 et la procédure criminelle, p. 404. — III. Premières réformes opérées par l'Assemblée Constituante, le décret des 8-9 octobre-3 novembre 1789, p. 410.

CHAPITRE II.

Les codes de l'époque intermédiaire..... p. 417

- I. La procédure par jurés : loi des 16-29 septembre 1791 ; système qu'elle organise, p. 417. — II. Discussion du projet de loi à l'Assemblée Constituante ; lutte entre les anciens et les nouveaux principes, p. 431. — III. Le Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, p. 439.

CHAPITRE III.

Les lois de l'an IX..... p. 451

- I. Loi du 7 pluviôse an IX; les magistrats de sûreté; reconstitution du ministère public; modifications dans l'instruction, p. 451. — II. Le jury compromis : les passions politiques et le brigandage, p. 461. — III. La loi du 18 pluviôse, les tribunaux spéciaux : résurrection des juridictions prévôtales, p. 470.

TITRE DEUXIÈME.

Le Code d'Instruction criminelle..... p. 481 à 589

CHAPITRE I.

Le projet de Code criminel..... p. 481

- I. Le projet de Code criminel : le jury et l'Ordonnance de 1670, p. 481. — II. Les observations de la Cour suprême et des Cours d'appel, p. 485. — III. Les observations des tribunaux criminels, p. 493. — IV. Le jury et les publicistes, p. 499.

CHAPITRE II.

La question du jury devant le Conseil d'État..... p. 505

- I. Première discussion du projet de Code criminel devant le Conseil d'Etat en l'an XII et en l'an XIII; projets sur la réunion de la justice civile et de la justice criminelle; interruption des travaux, p. 505. — II. Reprise des travaux en 1808; encore la question du jury; suppression du jury d'accusation, maintien du jury de jugement, p. 521.

CHAPITRE III.

L'Ordonnance de 1670 et les lois de la Révolution dans le Code d'Instruction criminelle..... p. 527

- I. La division des pouvoirs entre le ministère public et le juge d'instruction, p. 527. — II. Les actes et les formes de l'instruction préparatoire, p. 532. — III. La procédure devant les juridictions de jugement; ce qui resta de la procédure écrite; les preuves morales, p. 539. — IV. Les Cours spéciales, p. 547. — V. La chose jugée; la justice retenue; la réhabilitation et la révision, p. 552.

CHAPITRE IV.

La procédure criminelle depuis le Code de 1808..... p. 559

- I. La législation et la jurisprudence, p. 559. — II. Modifications apportées à la procédure devant les juridictions de jugement, p. 561. — III. Modifications apportées à l'instruction préparatoire : lois de 1856, 1863, 1865, p. 572. — IV. Projets de réforme; le projet de 1879, p. 580.

Additions et corrections..... p. 590

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.